

"Vitam impendere vero : Consacrer sa vie à la vérité."

VOL. II CHICOUTIMI, 14 SEPTEMBRE, 1899 NO 34

"LA DEFENSE"

PHILIPPE N. Directeur-propriétaire

ABONNEMENT Un an \$1.00 Six mois 0.50 Strictement payable d'avance.

ANNONCES, 10 centins la ligne pour la première insertion. Insertions subséquentes, 5 centins la ligne. Conditions spéciales pour annonces à longs termes.

Avis de naissances, mariages, et décès gratuitement pour les abonnés.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutées dans les derniers goûts, à très bas prix.

Toutes communications doivent être adressées à LA DEFENSE, CHICOUTIMI, P.Q.

JEUDI, 14 SEPTEMBRE 1899.

A nos lecteurs

Le directeur de la DEFENSE, appelé pour des affaires urgentes, est parti hier pour Québec. Il sera de retour à son poste dans deux ou trois jours.

Pensée

Aucun crime n'est nouveau dans le monde ; mais ce qui est nouveau et terrible, c'est que le crime devienne un amusement pour le public.

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Comment la voulez-vous, M. Tardivel ?

Dreyfus, le fameux Dreyfus a été de nouveau déclaré coupable. Il a été condamné cette fois à dix ans d'emprisonnement.

Nouvel ajournement. L'étude promise sur les idées de M. Tardivel, relativement au Centre ou Parti catholique, est encore remise à une semaine ou deux.

Oui, oui, Pionnier, "il importe que l'opinion publique soit tenue en éveil autour des problèmes que la politique est appelée à résoudre."

A l'instar de notre confrère du Pionnier, de Sherbrooke, nous voudrions voir suivi dans toute la Province l'exemple des citoyens qui ont pris part à la confection du programme de Waterloo.

Chicoutimi, cœur et centre d'une vaste et très importante région agricole et industrielle, pourquoi ne suivrais-tu pas l'exemple de Waterloo ? Pourquoi n'organiserais-tu pas dans ton sein un cercle de citoyens disposés à rechercher les moyens les plus pratiques de réaliser des réformes indispensables au progrès de l'agriculture et au développement de la colonisation ?

L'Union franco-canadienne, cette belle et patriotique société de bienfaisance si favorablement connue dans notre région, a récemment célébré son cinquième anniversaire à Montréal. A cette occasion, il y a eu dans ses salles réunion et délibérations du comité fédéral des sociétés de secours mutuels. Des résolutions d'une importance absolue, au point de vue des intérêts d'ordre majeur de la mutualité, ont été soumises et adoptées. Nos lecteurs trouveront, en deuxième page, un rapport complet sur ces délibérations du comité fédéraliste.

Le Pionnier, de Sherbrooke, nous rappelle d'une façon très pratique une série d'études sur le Programme de réformes communément connu sous le nom de Programme de Waterloo. Nous repro-

duisons aujourd'hui en entier la première de ces études.

Nous pensons avec notre confrère que, "avec un régime démocratique comme celui que nous possédons, il importe que l'opinion publique soit tenue en éveil et aussi bien renseignée que possible autour des problèmes que la politique est appelée à résoudre." Nous pensons avec lui qu'il y a "NECESSITÉ d'études faites dans le calme et en dehors des agitations électorales."

Aussi, aimerions-nous à voir s'organiser ici, à Chicoutimi, un cercle composé de citoyens appartenant à toutes les classes de la société, et dont l'objet principal et même unique serait l'étude raisonnée et pratique des diverses clauses du programme de Waterloo. Quelle belle occasion ce serait, nous semble-t-il, de rapprocher, pour un temps du moins, sur un terrain commun de discussion, ou plutôt d'examen calme et paisible, des hommes qu'un mesquin esprit de chicane éloigne trop les uns des autres ! Rien ne nous ferait plus de plaisir que de voir surgir ce mouvement dans notre ville par l'entente concertée de tous les gens de bonne volonté, sans distinction de partis politiques. Si nos deux députés, MM. Savard et Petit, voulaient s'entendre pour partir ce mouvement, la Défense les seconderait de toutes ses forces.

"La bonne cause"

M. J.-J. Arsenaux, du LAC-DES-CHÊNES, (nous ne disons pas Oak Lake !) — a écrit à l'Impartial, un journal français de l'île du Prince-Edouard, que "toutes les chances de succès sont en faveur de M. Hugh John Macdonald," au cours de la présente campagne électorale à Manitoba. Et l'Impartial a ajouté qu'il lui faisait plaisir de "constater que M. Arsenaux prend une part active dans la propagation de la bonne cause."

Sur ce, la Vérité monte un article d'une colonne et demie pour établir que, "pour des catholiques sérieux, pour des Canadiens français éclairés, ni M. Greenway ni M. Macdonald ne saurait représenter la bonne cause." Elle termine en disant :

"Encore une fois, que nos confrères catholiques et français du Canada veuillent avoir l'identité la bonne cause, la cause catholique et française, avec la cause purement personnelle de M. Hugh John Macdonald. Nous ne manquons pas d'enregistrer leurs explications."

La Vérité fait ainsi appel à ses confrères catholiques et français du Canada.

Chicoutimi est dans le Canada, et la DÉFENSE, journal canadien-français et catholique, est publié à Chicoutimi.

Nous avons donc le droit de compter que cet appel s'adresse aussi à nous.

Nous voici. A la demande de la Vérité, nous allons donner nos explications. Que notre confrère les enregistre, suivant sa promesse, ou ne les enregistre pas, en violant sa promesse, les voici :

Et d'abord, à Vérité, qui a parlé "D'IDENTIFIER la bonne cause, la cause catholique et française, avec la cause PUREMENT PERSONNELLE de M. Hugh John Macdonald."

Qui ? Répondre à cette question, confrère : QUI ?

Le plus vaillant organe de la cause catholique et française, au Manitoba, est le journal canadien-français et catholique Le Manitoba. C'est ce journal qui, à notre avis, donne le ton et la note à la présente campagne électorale en faveur des droits de la minorité catholique manitobaine. Son di-

recteur bataille, non pas seulement à titre de journaliste, mais de plus à titre de candidat. Comme journaliste et comme candidat, il fait une lutte à l'envie d'énergie et de zèle pour les intérêts catholiques. Or, CITEZ nous, à Vérité, une ligne, une simple phrase, un seul mot du journal Le Manitoba qui puisse établir que ce journal et son directeur IDENTIFIENT la bonne cause, la cause catholique et française, avec la cause PUREMENT PERSONNELLE de M. Hugh John Macdonald.

Sans doute, si Greenway, l'auteur de la loi scélérate, l'infâme persécuteur des catholiques manitobains, est cultué du pouvoir, c'est vraisemblablement Macdonald qui sera appelé à prendre les rênes du gouvernement.

Qu'est-ce que cela prouve ? Est-ce que cela prouve que les catholiques manitobains n'ont pas raison de vouloir se défaire de leur acharné tyran ?

Est-ce que cela prouve qu'ils n'ont pas pour objet principal de leurs revendications, pour fin essentielle et même unique, la cause de leurs droits violés ?

Si Greenway est battu, Macdonald triomphera. Oui, sans doute ; mais si Macdonald est battu, Greenway restera.

Il faut absolument qu'une porte soit ouverte ou fermée, M. Tardivel.

Si la porte reste fermée, c'est-à-dire si Greenway se maintient au pouvoir, il est sûr et certain que les catholiques n'obtiendront jamais justice de lui.

Si la porte s'ouvre, c'est-à-dire si Macdonald devient premier ministre du Manitoba, une foule de possibilités s'ouvriront devant les catholiques.

Voilà leur espoir. Voilà ce qui les fait combattre pour le renversement du régime Greenway.

Renverser un régime qui assure nécessairement la continuation des injustices dont souffrent nos frères manitobains, voilà la bonne cause.

Oui, c'est là, c'est dans le RENVERSEMENT de l'implacable persécuteur Greenway que réside la bonne cause. Et à nous, autant qu'à l'Impartial que nous croyons aussi capable que la Vérité de distinguer la cause catholique et française de la cause purement personnelle de M. Hugh John Macdonald, il nous fait plaisir "de constater que M. J.-J. Arsenaux, du Lac-des-Chênes, prend une part active dans la propagation de la bonne cause."

Greenway est l'ennemi juré des catholiques ; il est source, cause et nourriture des injustices dont ils souffrent. Pour réparer les maux qu'il leur a faits, les catholiques ont besoin d'un instrument, d'un outil. Cet outil se nomme aujourd'hui Macdonald. Or, ferait-on raisonnablement reproche à un ouvrier d'identifier son outil avec la fin pour laquelle il s'en sert ? Oserait-on lui dire qu'il est imbécile jusqu'au point de confondre le rabot qu'il emploie avec l'objet qu'il se propose en aplanissant une pièce de bois ? Quel toqué rendra jamais la lime pour le métal même qu'elle polit ?

Il s'agit de faire disparaître de la pièce gouvernementale du Manitoba les rugosités de l'inconstitutionnel régime Greenway. A cette fin, Macdonald sera rabot ou lime aux mains des électeurs catholiques manitobains. De quelle qualité sera l'outil ? Le temps et l'expérience le diront. Mais déjà les catholiques manitobains paraissent bien disposés à le rendre maniable à leurs goûts ou à le briser. Voilà la preuve qu'ils ne confondent pas le moyen avec la fin, l'instrument avec le but, et, pour parler comme la Vérité, qu'ils

n'identifient pas la bonne cause, la cause catholique et française, avec la cause PUREMENT PERSONNELLE de M. Hugh John Macdonald.

M. Tardivel s'écrie : "Que nos confrères catholiques et français du Canada veuillent bien nous montrer les raisons qu'ils peuvent avoir d'identifier la bonne cause, la cause catholique et française, avec la cause purement personnelle de M. Hugh John Macdonald ?"

Eh bien ! M. Tardivel, veuillez nous montrer, vous, les raisons que vous pouvez avoir de calomnier ainsi vos confrères catholiques et français du Canada !

LA LUTTE

Depuis que notre article intitulé "LA BONNE CAUSE" a été écrit, le Manitoba nous est arrivé avec un article superbe qui exprime de toutes pièces dans les sentiments que nous avons exprimés. Néanmoins, nous le reproduisons en entier, parce que nous sommes sûrs que nos lecteurs y liront avec intérêt et bénéfice, et aussi parce qu'il établit, hors de tout doute, que les catholiques manitobains n'identifient pas la cause catholique avec la cause purement personnelle d'aucun chef politique. A l'insistance des fausses représentations, il faut nécessairement opposer l'insistance des dénégations honnêtes et sincères.

Voici donc ce que dit le journal Le Manitoba :

"On affecte en certains lieux de s'étonner de nous voir agir de concert avec M. Hugh John Macdonald dans cette lutte.

"Nous croyons plutôt qu'on s'en alarme.

"Quoiqu'il en puisse être, notre attitude s'explique aisément.

"Nous ne travaillons pas pour M. Macdonald, nous travaillons pour la minorité par M. Macdonald.

"Ce n'est la triomphe de M. Macdonald qui est notre but, c'est la dégringolade de M. Greenway, comme punition de ses injustices à notre égard.

"Si nous étions assez nombreux, dans la Province, pour commander, on pourrait, nous le comprenons, nous conseiller une organisation propre, régulière, absolument détachée de toute alliance.

"Mais telle n'est pas notre situation.

"Pour arriver à un résultat, il nous faut compter avec les autres et sur les autres.

"Or, M. Macdonald et son groupe sont les seules forces capables, en ce moment, de renverser Greenway.

"Il n'y a pas un autre homme ayant assez de prestige, pas un autre groupe ayant assez de cohésion ou assez de sympathies pour accomplir cette œuvre.

"Pour nous Greenway personnifie l'injustice, la spoliation, la persécution. Nos sympathies ne peuvent aller de ce côté.

"M. Greenway ferait-il les plus belles promesses qu'il voudrait s'en défier. Il nous a déjà trompés plus d'une fois, dans les circonstances les plus solennelles et concernant les choses les plus sacrées.

"Cet homme et son parti méritent un châtiement. Ils le méritent surtout de la part de ceux qui sentent la botte de Greenway leur briser les os.

"Donc, en l'absence de toute force intrinsèque pouvant nous permettre d'infliger ce châtiement à notre ennemi, la ressource qui nous reste, de c'est nous faire une arme des forces extérieures à notre portée.

"C'est là notre tactique. Ces forces extérieures, c'est M. Macdonald, c'est son groupe.

"On ne saurait justement nous reprocher d'en user.

"M. Macdonald N'EST PAS POUR NOUS UN MAÎTRE : c'est un allié, marchant avec nous contre un ennemi commun.

"Le groupe de M. Macdonald n'est pas une organisation dans laquelle nous disparaissions ; c'est une armée faisant notre œuvre, l'œuvre que nous ne pourrions pas faire nous-mêmes à cause de notre faiblesse numérique.

"Il n'y a que deux hommes en face ; un troisième est impossible. Il faut dire la même chose des groupes politiques.

"De là, selon nous, la nécessité pour les catholiques de s'allier à l'un ou à l'autre.

"A moins que l'on ne nous conseille l'abstention !

"L'abstention serait impolitique, une façon de nous suicider.

"Eh bien ! à d'autres ! Cette proposition, nous la rejetons au plus loin que possible. Nous nous refusons à nous faire les courtisans de la puissance qui nous a livrés aux bêtes ; nous nous refusons à donner à M. Greenway une charge de parleur son œuvre.

"Favoriser, directement ou indirectement, M. Greenway, ce serait le louer de sa politique antérieure, ce serait lui décerner une récompense pour ses méfaits.

"Non, pas de cela !

"Donc, pas d'abstention, pas d'alliance avec M. Greenway.

"Et après !

"Après, il ne reste, à notre avis, qu'une alternative.

"C'est de grossir la vague qui doit le renverser ; c'est de marcher, sous notre drapeau, à côté du chef dont la voix publique annonce déjà la victoire ; c'est de travailler avec M. Macdonald, sans confondre nos aspirations avec celles que certains partisans peuvent avoir ou lui prêter.

"C'est de la stratégie ; c'est de la collaboration.

"Supposant que M. Macdonald ne serait pas parfaitement d'accord avec nous sur certains points, il n'y aurait dans les circonstances rien de représentable ni d'extraordinaire dans notre alliance avec lui.

"En Allemagne, au temps du Kulturkampf, Windthorst, le grand chef catholique, formait une alliance avec Bismarck, le chef des collectivistes, afin de soustraire la haute législation allemande à l'influence anticléricale.

"Aujourd'hui, les catholiques bavarois s'unissent aux socialistes pour mettre fin à la suprématie du parti libéral.

"Et bien ! nous faisons comme eux.

"Au sortir des élections, il arrivera peut-être que la majorité du vainqueur sera si faible qu'il aura besoin de nous. Nous pourrions alors parler efficacement."

Un Programme de Réformes

Nos lecteurs se rappellent que la Vérité, croyant voir une conspiration du silence autour de ce qu'on est convenu d'appeler le programme de Waterloo, disait, dans son numéro du 2 septembre, que TROIS journaux, seulement, "autant qu'elle a pu le constater, ont fait bon accueil à ce mouvement... le Pionnier, de Sherbrooke, le Journal de Waterloo et la Vérité."

Or, chose étrange, voici le Pionnier, dont le nom figure PREMIER sur le registre d'honneur de la Vérité, — voici le Pionnier lui-même, en personne (!), qui, venant étudier le premier article de ce programme, commence par s'accuser de s'être borné jusqu'ici "à un simple accusé de réception, SANS PUBLIER LE TEXTE MÊME DU DOCUMENT."

Ainsi, le Pionnier — et c'est le Pionnier lui-même qui le dit ! — n'avait pas publié le texte même du programme de Waterloo ; à la date du HUIT septembre, il s'accuse de ne l'avoir encore signalé que par un simple accusé de réception. Cependant, la Vérité du 2 septembre le mettait en tête des "trois SEULS journaux" qui, — disait elle, — avaient fait bon accueil au programme.

Par contre, la Défense, elle, avait signalé ledit programme par un sympathique accusé de réception, dans son numéro 30, à la date du 14 août. Elle avait de plus dans son numéro 31, date du 24 août, publié ce programme en entier dans sa deuxième page ; 2° signalé, en première page, ce programme à l'égard de l'attente de ses lecteurs ; 3° reproduit en quatrième page, en le faisant sien, un article par lequel le Journal de Waterloo faisait à ce programme un accueil très chaleureux. Et néanmoins, tous ces témoignages de la bonne volonté et tous ces signes de bon accueil n'ont absolument compté pour rien aux yeux de la Vérité qui, même neuf jours après notre numéro du 24 août, n'a pris garde à propos de nous à l'endroit où nous avons dit : "bien accueilli."

Ces détails, insignifiants en eux-mêmes, prennent une réelle et sérieuse importance lorsqu'il s'agit de la Vérité. Ils exposent les procédés de notre confrère à notre égard. Ils montrent que le M. Tardivel qui fait si haut apitoyé d'impartialité et de justice,

n'est pas si exempt qu'il le parait de mauvais vouloir, de partialité et d'injustice. L'homme capable de se laisser dominer par des travers perd beaucoup à nos yeux de son prestige et de son autorité.

Laissons maintenant la parole au Pionnier de Sherbrooke. Voici ce qu'il dit :

"Le 10 août dernier, un certain nombre d'hommes bien intentionnés se réunissaient à Waterloo pour étudier la situation économique du pays et y adoptaient un programme de réformes, dont copie nous a été envoyée.

"Nous nous sommes borné à un simple accusé de réception, SANS PUBLIER LE TEXTE MÊME DU DOCUMENT : nous voulions faire mieux que cela.

"Nous allons examiner ce programme, article par article, et exprimer nos vues sur les questions auxquelles il se rapporte.

"Nous félicitons de nouveau ceux qui ont provoqué cette réunion à Waterloo et nous voudrions voir leur exemple suivi dans toute la Province.

"Avec un régime démocratique comme celui que nous possédons, il importe que l'opinion publique soit tenue en éveil et aussi bien renseignée que possible autour des problèmes que la politique est appelée à résoudre.

"De là, nécessité des études faites dans le calme et en dehors des agitations électorales.

"Pour aujourd'hui nous n'abordons que le premier article du programme de Waterloo et nous limiterons nos remarques à quelques mots.

"10. DÉGREVER LE SOL PAR LA TAXATION DU CAPITAL.

"Il est certainement désirable de diminuer les charges qui pèsent sur le sol, c'est-à-dire sur la terre soumise à l'exploitation agricole.

"Reste à savoir par quels moyens arriver à ce but.

"Si nos amis de Waterloo entendent dégrever le sol en taxant les prêts hypothécaires, il nous sera difficile de concourir dans leur opinion.

"Comme théorie, c'est une belle idée que celle de mettre un impôt sur les prêteurs d'argent ; mais reste à savoir si, dans la pratique, les emprunteurs ne seront pas forcés de payer eux-mêmes cet impôt.

"A l'heure actuelle, les capitaux offrent déjà une tendance à s'éloigner de la campagne pour se concentrer vers les entreprises urbaines.

"Règle générale, un cultivateur qui veut emprunter sur hypothèque doit aller trouver et même solliciter un prêteur. On voit rarement un capitaliste à la recherche de placements à la campagne.

"Dans ces conditions, il arrivera que, dans la presque totalité des cas, il sera inséré dans l'acte créant l'obligation une clause à l'effet que le débiteur devra, en sus de l'intérêt annuel, se charger de payer l'impôt sur le capital prêté.

"La taxe sur l'argent existera, il est vrai, mais en apparence seulement.

"Le sort de l'emprunteur ne sera pas amélioré et le sol ne sera pas dégrevé.

"Il est possible que les auteurs du programme aient un autre mode de taxer le capital et d'atteindre leur but légitime.

"C'est ce qu'ils nous apprendront sans doute.

"Dans notre prochain numéro, nous examinerons le deuxième article du programme qui a trait aux caisses rurales."

Hier et Aujourd'hui

La Tribune est un journal libéral, foncièrement libéral, qui se publie à St-Hyacinthe. Donc, c'est un journal qui a une couleur, qui est quelque chose, qui n'est pas neutre, qui a des sympathies et des préférences très visibles pour un parti, et qui ne fait pas œuvre de bûcher inconsidérément "dans le tas."

Néanmoins, ses préférences et ses sympathies ne l'empêchent pas de dire à l'occasion de grosses vérités et d'adresser de sévères reproches au parti auquel il appartient. La Tribune se montre de cette façon, à notre avis, un journal véritablement INDÉPENDANT, soucieux de sa dignité et de la liberté de ses appréciations. Ses appréciations peuvent être erronées parfois et même souvent, mais ce sont les siennes, elles viennent de lui et elles ne lui sont pas dictées par l'esprit de parti. Aussi, qu'il loue ou qu'il réprimande son parti, sa sincérité ne peut être suspecte ni dans un cas, ni dans l'autre.

Voilà l'indépendance que nous respectons et que nous saluons. Elle nous paraît bien préférable à cette neutralité systématique, à cette indifférence de parti pris entre tous les partis, qui n'aboutit en somme qu'à discréditer toutes les opinions, qu'à désorienter tous les esprits, qu'à susciter dans l'esprit du peuple d'illégitimes soupçons et d'injustes méfiances à l'égard de tous les hommes publics, et à mettre le désarroi partout.

Après ce préambule, donnons la parole à la libérale Tribune, à laquelle le récent discours de Sir Richard Cartwright sur les finances fédérales a inspiré les réflexions qui suivent.

Lisez bien.

"Décidément," dit la Tribune, "le peuple était toujours destiné à payer une jolie somme ! C'est curieux comme il n'est pas destiné à autre chose, ce pauvre peuple, avec le système politique suivi par les gouvernements !

"Quand donc cessera-t-il de se faire beurrer et tiendra-t-on les promesses qu'on lui fait, avant les élections, dans le but de capter sa confiance et de gagner son vote ?

"Plus ça change, plus c'est pareil, ainsi que j'ai eu occasion, déjà, de le dire dans ce journal, et toutes les réponses victorieuses aux conservateurs de la part de nos grands hommes se résument à crier et tenter d'établir que le parti libéral au pouvoir ne fait pas plus mal que le parti adversaire qu'il a remplacé.

"Il ne fait pas plus mal ? Peut-être ! Mais fait-il mieux ? C'est là la question.

"Car, enfin, les promesses faites à l'électorat comportaient une amélioration sensible sur l'administration précédente. Si cette amélioration n'existe pas, le parti a failli à sa tâche ; les promesses d'antan sont allées rejoindre toutes celles faites par les adversaires auparavant, au même effet ; les illusions dont on bercait l'électorat se sont évanouies sous le souffle de la froide réalité.

"Que reste-t-il, alors ? Une banalité dont ne se contentera pas, peut-être, le peuple : le parti libéral, n'a pas fait plus mal que le parti conservateur. Soit ; mais il devait faire mieux !

"Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

A bas Greenway

Voici la fin d'un article du Trillium :

"L'exemple des catholiques allemands suffit à indiquer aux catholiques manitobains leur devoir dans la prochaine lutte. Qu'ils s'unissent, qu'ils revendiquent constamment, qu'ils profitent de l'occasion qui s'offre de renverser le pouvoir persécuteur d'aujourd'hui, qu'ils aient en fait autant à l'égard du pouvoir de demain, si celui-ci à son tour se fait persécuteur. C'est ainsi qu'ils s'affirmeront, ainsi qu'ils se feront respecter.

"Mais aller voter pour Greenway, l'auteur de tous leurs maux ! Autant vaudrait sceller eux-mêmes leur tombe ! Autant vaudrait dire à tous les bourreaux de consciences : Ne vous gênez pas, frappez et redoublez vos coups, nous sommes comme les chiens, plus on nous bat, plus nous sommes sensibles à la première caresse du maître !

"Honte à qui a pu seulement songer à émettre un pareil désir !

E. LIANE."

L'Union Franco-Canadienne

Célébration du 5e anniversaire de la fondation... Le comité fédéraliste se réunit sous ses auspices et fait du travail

Jeudi 31 août, à la salle de l'Union Franco-Canadienne, se réunissait le comité fédéraliste des sociétés de secours mutuels...

L'on remarquait parmi les personnes présentes: MM. Dupont-Hébert, de Trois-Rivières; M. Hubert, secrétaire de l'Union St-Joseph, de Trois-Rivières; Joseph Contant, de l'Union St-Joseph de Montréal; Charles Desjardins, de l'Union St-Joseph d'Ottawa; Gédéon Surprenant, de l'Union St-Vincent de Montréal; M. Verret, de la société St Jean Baptiste et de l'Union St-Joseph de St-Sauveur de Québec; Isate Tessier, de l'Union St-Joseph de Beauport; L.G. Robillard, président de l'Union Franco-Canadienne; J.M.A. Denault, secrétaire de l'Union Franco-Canadienne; Charles Thibault, de la société St Jean Baptiste de Waterville; Dr C.M. Dabois, 2e vice-président de l'Union Franco-Canadienne; C.J. Magnan, directeur de l'Enseignement primaire et secrétaire du comité fédéraliste; Marcel Fontaine, de la société des Artisans canadiens français; Dr Brisson; Eug. Lafontaine, de la Société Canadienne d'Economie Sociale; J.B. Martel, de l'Union St-Joseph de Montréal; Dr C.A. Daigle, de l'Alliance Nationale.

Le comité fédéraliste a quatre buts à poursuivre; la fédération des sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises et catholiques, la fusion de ces mêmes sociétés, l'avancement de la colonisation et le développement de l'éducation primaire.

M. L.G. Robillard, voulant démontrer que la fédération s'imposait actuellement, fit remarquer que sur soixante associations de bienfaisance, 55 ne comptent que 500 à 600 membres et ne font aucun progrès. A ce mal, il faut un remède, qui est la fédération.

Cependant il existe de vieux règlements, dans les sociétés, par lesquels 7 ou 8 membres peuvent s'objecter à la fédération de leur société. De cette façon, l'on peut considérer l'union comme impossible avec ces associations.

Pour obvier à cet inconvénient, M. Robillard propose, secondé par M. Gédéon Surprenant, que l'on s'adresse à la législature pour obtenir une loi dont l'effet serait de permettre à toute société de bienfaisance canadienne-française et catholique, à la majorité des membres de son conseil général ou de sa convention, suivant le cas, ou en un mot du pouvoir chargé d'amender ses statuts ou règlements, de se fusionner ou fédérer à une autre société, nonobstant toute disposition à ce contraire dans les règlements des sociétés.

Ceci fut adopté à l'unanimité et sera soumis au congrès des mutualistes, à Hull, prochainement.

De là, ce projet de loi ira à Québec. Chaque société aura le droit de se faire représenter aux séances du congrès fédéraliste, qui se tiendront deux fois par année, par un directeur.

L'on créera un "Comité de l'œuvre patriotique", qui aura un fonds spécial, cueilli dans les sociétés, chaque membre devant fournir à cette fin, 12 sous par année. Cette contribution sera volontaire et servira à développer la colonisation et l'enseignement primaire chez les colons.

M. C. J. Magnan prononça un éloquent discours sur la nécessité de développer l'instruction chez les colons. Suivant lui, le manque d'écoles dans nos cantons à coloniser est une des causes du peu de progrès dans la colonisation.

Une résolution a été passée, à la demande de M. Desjardins, pour que l'Union St-Joseph d'Ottawa, bien qu'ayant son siège en dehors de cette province, ne soit pas considérée comme une société étrangère.

Le Dr Brisson, qui s'occupe d'une façon spéciale de la colonisation, a été appelé à adresser la parole. M. Brisson voit l'avenir de notre colonie dans la fondation d'un crédit agricole. Les sociétés de bienfaisance pourraient s'en préoccuper. En cette province, ce ne sont pas les capitaux qui manquent, mais on ne sait quelle direction donner à ces capitaux. Autrefois, l'on déposait son argent dans sa tuque ou son chausson; aujourd'hui, c'est à la banque, ce qui est pire.

Il faut trouver un moyen de donner une autre direction aux capitaux, comme par exemple en aidant nos jeunes colonies qui souvent sont sous la domination d'un usurier ou d'un marchand qui en fait l'œuvre.

Quand le gouvernement retranche sur son budget, c'est toujours sur les crédits accordés à la colonisation qu'il reconnaît cependant comme l'œuvre vitale de la province. On ferait mieux de retrancher plutôt sur le salaire du lieutenant-gouverneur et sur d'autres gros salaires qu'on pourrait même faire disparaître complètement.

L'émigration se fait avec une rapidité incroyable et le dernier recensement démontrait que l'augmentation de notre race avait été nulle. Et l'on laisse dormir nos terres.

M. Eugène Lafontaine, qui succède à M. Brisson, trouve que nos concitoyens riches, qui donnent aux institutions de charité, ne devraient pas oublier l'éducation et la colonisation. La mutualité est destinée à changer cet état de choses.

Un autre bienfait de la mutualité sera de venir en aide aux travailleurs, qui n'ont pas la part à laquelle ils ont droit. Nos lois civiles qui les concernent sont les mêmes qui régissaient Rome il y a 2,000 ans et l'ouvrier victime d'un accident de travail et mis dans l'impossibilité de gagner désormais sa vie n'a pas de protection suffisante.

Et la séance fut adjournée.

BENEDICTION DU DRAPEAU

Vers quatre heures de l'après-midi, jeudi, la Garde Napoléon escortait les officiers et invités de l'Union-Franco-Canadienne à la chapelle Notre-Dame du Sacré-Cœur, où une cérémonie touchante, par son intimité, eut lieu sous la présidence de Mgr Racicot, V.G.

Il s'agissait de la bénédiction d'un drapeau, pour l'U. F. C. Avant de commencer la cérémonie, Mgr Racicot adressa aux officiers et aux invités de l'U. F. C. réunis, de fort touchants appels, les encourageant de rester fidèles à leur drapeau, et de mener une bonne et intègre conduite. Après la bénédiction du drapeau, il y eut un salut où les solistes et le chœur ont pu faire apprécier leurs talents musicaux dans l'interprétation de plusieurs chants religieux.

Les cérémonies religieuses terminées, officiers et invités se rendirent, accompagnés de la Garde Napoléon commandée par M. Paquette, devant les bureaux de l'U. F. C., où les attendait la fanfare, de la Tempérance.

Le cortège se mit en marche fanfare, et Garde en tête, vers le restaurant Grand Vatel, où un excellent dîner fut servi. Au cours de cette agape de mutualistes, bon nombre de santés furent proposées en termes élogieux par les invités distingués qui s'acquittèrent de cette tâche avec un goût et un tact charmants. Des toasts au papier et à ses représentants, à la reine, ses ministres fédéraux et provinciaux, au gouverneur général et lieutenants gouverneurs, aux hôtes, aux dames, etc., etc., furent portés. MM. DeBlois, Chauvin, M. P., Terrebonne; Chicoyne, M. P. P., M. Archambault, J. Amédée Denault, R. Robillard,

président de l'U. F. C. et M. Desjardins, délégué de l'Union St-Joseph d'Ottawa, et M. Chvil's Thibault répondirent en termes chaleureux aux diverses propositions de santé.

Vers sept heures et demie, les convives se mirent en marche pour se rendre au Parc Sôhmar, à la fête champêtre donnée par la société.

M. L.G. Robillard, au milieu de la soirée, fut appelé à adresser la parole, ce qu'il a fait d'une manière "short and sweet", suivant l'expression anglaise.

"L'Enseignement primaire"

Nous venons de recevoir la livraison de septembre de cette excellente revue pédagogique. En voici le SOMMAIRE:

AVIS OFFICIELS DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. p. 1.—PÉDAGOGIE:—Notre journal: article programme pour l'année scolaire 1899-1900, par C.-J. Magnan, p. 3.—Tribune pédagogique: Le rôle du tableau noir en classe, reproduit de L'École de la Famille, p. 8.—Le musée d'enseignement ménager, par Jules Traube, p. 9.—L'envoi du journal, p. 11.—L'Enseignement des fractions, par C.-J. Magnan, p. 12 et 13.—Hygiène scolaire: maladies contagieuses, par le Dr J.-L. Desroches, p. 13.—Méthodologie:—Petite Histoire des États-Unis, traduite pour L'Enseignement Primaire, par H. N., p. 15.—Les leçons de choses, C.-J. Magnan, p. 18.—Une leçon de choses, Mon crayon, p. 19.—De la lecture à haute voix, Adjour Rivard, prof. à l'U. L., p. 20.—Etude sur l'adjectif, H. Nansot, p. 22.—Analyse logique, Larousse, p. 24.—Cours illustré d'histoire du Canada: Hélène Bouillé, Dr N.-E. Dionne, p. 25.—Dessin, p. 28.—De la composition littéraire au brevet de capacité, p. 29.—Sujets de lettre, p. 32.—Sujet de composition, p. 33 et 34.—Mathématiques: fractions, J. Ahern, p. 34.—Histoire naturelle: Le règne animal, Mme P. C., p. 37.—Une fête scolaire: 25e anniversaire de la nomination de M. l'inspecteur J.-E. Sayard, p. 40.—Session du Bureau Central des examinateurs catholiques de la province de Québec, année 1899; détails complets, liste des diplômés, p. 42.—ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse, p. 53; Langue française, p. 53; Arithmétique, p. 56; Algèbre, p. 58; Géométrie et mesurage, p. 59; Langue anglaise, p. 61; Tenue des livres, p. 60.—Les collaborateurs, p. 64.—A la prochaine livraison, p. 64.—Références utiles, p. 64.—Ameublement scolaire, p. 64.—Conférence pédagogique, p. 64.—Supplément illustré. Couverture: La maison J.-E. Livernois.

GRAVURES:—Tableaux de fractions, 3e de la série Lippens, p. 12.—Plan d'écoles: série No 10, p. 14.—Dessin; objets usuels, p. 28 et 29.—Histoire naturelle: Le tigre, p. 38; Le lion, p. 39.—M. l'inspecteur J.-E. Sayard, p. 41.

Nouveau-Brunswick

Nous empruntons à la Tribune, de St-Hyacinthe, la traduction de l'entrechâtel suivant de la Revue, de Richibouctou:

"Tout indique que l'année actuelle sera la meilleure pour les agriculteurs du Canada dans les annales du pays. Dans notre province la récolte du foin est au-dessus de la moyenne et les prix sont meilleurs aux États-Unis qu'ils ne l'ont été pendant les trois dernières années; les pommes de terre et autres légumes donneront un rendement moyen, tandis que la récolte des céréales sera un succès considérable, la nielle n'étant plus à craindre. On évalue la récolte du blé de 500,000 à 600,000 minots, soit une augmentation d'un tiers ou d'une demi comparée au rendement de la récolte de 1897. Pour préparer ce blé pour le marché, il y a déjà cinq moulins en opération, Bouctouche, Shédiac, Woodstock, Memramcook et Petit Rocher, et on croit que cinq autres moulins seront construits à temps pour mouler la récolte de l'année courante. Ces derniers seront à Campbellton, Caraquet, Newcastle, Boieston et Rogersville. Il y a aussi d'autres moulins en construction sans compter les antiques moulins qui existent encore en différents endroits."

VIN DE SAINT-LÉON

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leur famille et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATUITS. Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au terminus rue St-André, à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J.-G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Québec, 6 juillet 1899.

HOTEL CHICOUTIMI

Jos. Néron Propriétaire. Louis Martin Gérant.

Pour l'aménagement et le confort, comme pour la cuisine et le service, ce magnifique HOTEL ne le cède en rien aux hôtels de première classe.

EN FACE DU CHATEAU-SA-GUENAY, à proximité des chars et du bateau, de la Cathédrale et du Séminaire, en plein centre des affaires, il offre toutes les commodités et tous les avantages possibles aux voyageurs de commerce, comme aux touristes.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE y trouvent des Salles d'échantillons et les touristes, des chevaux et des guides qui les mènent aux endroits de pêche le plus renommés.

Cinquante quatre chambres pour pensionnaires. SALONS, SALLE des fumeurs, CHAMBRE de bain. Service d'eau et latrines à tous les étages. Eclairage électrique partout.

COMMUNDES, PAR MAILLE OU PAR TÉLÉPHONE, EXÉCUTÉES AVEC PROMPTITUDE. Henri Martin & Cie Agents Embouteilleurs. Tél. 56. CHICOUTIMI 18 mai 99. 1 an.

CARTES D'AFFAIRES L. G. BEEBEY, L. L. B. AVOCAT. Bureau: Rue Racine, Chicoutimi. Suit toujours le terme d'Helleville.

L. ALAIN, L. L. B. AVOCAT. Bureau: à côté du Bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi.

Dr ARTHUR LANGLOIS CHIRURGIEN-DENTISTE. 47, rue St-Jean — Québec. SPÉCIALITÉ: Maladies de la bouche et des dents.

Dr D WARREN. Bureau à la Pharmacie Warren. Près du bureau de poste — Rue Racine.

C. SIMARD HORLOGER. Rue Racine, Chicoutimi.

E.-X. TARDIVEL PEINTRE DÉCORATEUR. Pension Simard.

ALPHONSE WARREN TAILLEUR. Bureau: En face de la Banque Nationale.

Nouvelle Annonce Intéressante pour les cultivateurs et le public en général.

M. THOMAS PERRON est heureux de faire connaître au public qu'il a obtenu la licence des CELEBRES INSTRUMENTS ANATOIRES, de la maison BEAUCHEMIN & FILS, de Sorel; de la maison LAMOTTE, de St-Ours, P. Q., et de la MANUFACTURE DE JOLETTE.

Venez voir la nouvelle machine à faire Les Rigoles. Ces instruments sont tous de première qualité et vendus à d'excellentes conditions.

MOULIN à BATTRE des plus perfectionnés. BUGGY A DEUX ROUES; BUGGY A QUATRE ROUES. VOITURES de TOUTES SORTES. Toujours en mains: Un assortiment des plus complets et des mieux choisis de poeles de cuisine; Poeles de saillies; Poeles de Bureau etc., etc.

Boutique de Forge. M. Perron s'occupera aussi, comme par le passé, à sa nouvelle boutique de forge, qui est des mieux outillées, de ferrage de chevaux et de toutes sortes d'ouvrages dans cette ligne.

Thomas Perron, Forgeron et Agent Général, RUE RACINE, CHICOUTIMI. Porte voisine de chez MM. Tessier & Petit.

IMPRIMERIE ELECTRIQUE DE LA DEFENSE. IMPRESSIONS COMMERCIALES DE TOUTES SORTES, TELLES QUE CATALOGUES, PAMPHLETS, FACTURES, LISTES DE PRIX, CARTES D'AFFAIRES, BLANCS DE COMPTES, CIRCULAIRES, MENUS PROGRAMMES, Etc., Etc. Prix modérés.

Nous donnerons une attention spéciale à toutes les commandes qu'elles nous viennent de grandes institutions financières ou de simples particuliers.

Imprimerie de La DEFENSE. BUREAU AUX ET ADMINISTRATION: Rue Racine. Ateliers RUE RACINE. P. MASSON, Propriétaire.

BIERE

—ET— PORTER

Les sous-signés informant le public qu'ils tiennent en mains les Célèbres Bières

India Pale Ale

Porter de John Labatt LONDON, ONTARIO

Ces célèbres bières de Bière sont recommandées comme toniques nutritifs par un grand nombre de médecins, et ont obtenu Dix Médailles et Douze Diplômes aux Diverses Expositions du Monde Entier.

COMMUNDES, PAR MAILLE OU PAR TÉLÉPHONE, EXÉCUTÉES AVEC PROMPTITUDE.

Agents Embouteilleurs. Tél. 56. CHICOUTIMI 18 mai 99. 1 an.

L. G. BEEBEY, L. L. B. AVOCAT. Bureau: Rue Racine, Chicoutimi. Suit toujours le terme d'Helleville.

L. ALAIN, L. L. B. AVOCAT. Bureau: à côté du Bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi.

Dr ARTHUR LANGLOIS CHIRURGIEN-DENTISTE. 47, rue St-Jean — Québec. SPÉCIALITÉ: Maladies de la bouche et des dents.

Dr D WARREN. Bureau à la Pharmacie Warren. Près du bureau de poste — Rue Racine.

C. SIMARD HORLOGER. Rue Racine, Chicoutimi.

E.-X. TARDIVEL PEINTRE DÉCORATEUR. Pension Simard.

ALPHONSE WARREN TAILLEUR. Bureau: En face de la Banque Nationale.

Nouvelle Annonce Intéressante pour les cultivateurs et le public en général.

M. THOMAS PERRON est heureux de faire connaître au public qu'il a obtenu la licence des CELEBRES INSTRUMENTS ANATOIRES, de la maison BEAUCHEMIN & FILS, de Sorel; de la maison LAMOTTE, de St-Ours, P. Q., et de la MANUFACTURE DE JOLETTE.

Venez voir la nouvelle machine à faire Les Rigoles. Ces instruments sont tous de première qualité et vendus à d'excellentes conditions.

MOULIN à BATTRE des plus perfectionnés. BUGGY A DEUX ROUES; BUGGY A QUATRE ROUES. VOITURES de TOUTES SORTES. Toujours en mains: Un assortiment des plus complets et des mieux choisis de poeles de cuisine; Poeles de saillies; Poeles de Bureau etc., etc.

Boutique de Forge. M. Perron s'occupera aussi, comme par le passé, à sa nouvelle boutique de forge, qui est des mieux outillées, de ferrage de chevaux et de toutes sortes d'ouvrages dans cette ligne.

Thomas Perron, Forgeron et Agent Général, RUE RACINE, CHICOUTIMI. Porte voisine de chez MM. Tessier & Petit.

IMPRIMERIE ELECTRIQUE DE LA DEFENSE. IMPRESSIONS COMMERCIALES DE TOUTES SORTES, TELLES QUE CATALOGUES, PAMPHLETS, FACTURES, LISTES DE PRIX, CARTES D'AFFAIRES, BLANCS DE COMPTES, CIRCULAIRES, MENUS PROGRAMMES, Etc., Etc. Prix modérés.

Nous donnerons une attention spéciale à toutes les commandes qu'elles nous viennent de grandes institutions financières ou de simples particuliers.

Imprimerie de La DEFENSE. BUREAU AUX ET ADMINISTRATION: Rue Racine. Ateliers RUE RACINE. P. MASSON, Propriétaire.

Agents demandés

Pour la vente par toute la région

DES

Bycycles! Bycycles!!

DES PLUS CÉLÈBRES MANUFACTURES

BYCICLES CLEVELAND J'ai tenu en EN MAGASIN les Instruments de Musique et les Jouets de Frantz & Wood. NORMAN PACEMAKER ANATOIRES et renommés de PRONT & WOOD. WINCHESTER MOISSONNEUSES LIEUSES, DAISY, VANARD FLYER

FAUCHEUSES simples et doubles, RATEAUX à cheval, CHARRUES de toutes espèces, CHARRUES d'acier, etc., etc., patrons divers, MOULINS à BATTRE, simples et doubles, qui battent et qui cèdent.

Aussi: MARCHANDISES SÈCHES, ÉPICERIES, FERRONNERIES, MEUBLES DE SALON et de chambre à coucher.

BELLES COUCHETTES POUR \$3.00 Venez voir! Venez voir!! JOSEPH GAGNON, marchand. 8 mai 99. 6m.

RUE RACINE, CHICOUTIMI.

VIN DE QUININE DE CAMPBELL. Rend le sommeil et agit petit pour les malades.

RECOMMANDÉ PAR LES MÉDECINS. FABRIQUÉ SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC QUI A CHARGÉ UN PRÊTRE DE SURVEILLER LA FABRICATION DE NOS

VINS LITURGIQUES Lisez ce certificat: Archevêché de Québec, 30 Novembre 1899.

Le clergé pourra dorénavant se procurer du VIN DE MESSE parfaitement pur en s'adressant à MM. A. TOUSSAINT & CIE, Basse-Ville, Québec.

Nous nous sommes assurés de la manière dont il est fabriqué et nous nous faisons un devoir de le recommander tout particulièrement aux prêtres de l'Archidiocèse de Québec.

UN AUTRE TÉMOIGNAGE DE... Mgr L'Archevêque de Québec. EXTRAIT D'UNE CIRCULAIRE DE SA GRANDEUR, 1er Mars 1897.

"Il y a déjà assez longtemps que je m'occupe de la question des vins de messe et dans notre pays pour le saint sacrifice de la Messe. Les vins importés, même avec les meilleurs recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute fraude..."

"MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse."

"Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres."

A. Toussaint & Cie 40 et 42 Rue St-Paul QUEBEC

L'Union Franco-Canadienne Association catholique et nationale d'assurance populaire à taux fixés et d'économie sociale.

Incorporée en vertu des articles 2796 et suivants des Statuts Révisés de la P. Q.

Fondé le 1er octobre 1894 par M. l'Abbe E. Auclair, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Approuvée et fortement recommandée par TOUS NOS SS. LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES du Canada français et par un grand nombre de laïques éminents.

Prés. Hon. et Haut Protecteur: SA GRANDEUR MGR PAUL BRUCHESI, Arch. de Montréal. Président Actif: MR GUSTAVE I AMOTHE, Avocat, C. R., Montréal.

SECOURS AUX MALADES—En temps de maladie, \$3.00 par semaine, les deux premières semaines, \$5.00 par semaine pendant dix autres semaines, et de plus, \$3.00 par semaine, durant douze autres semaines, la réserve du Fonds de Secours aura atteint \$25,000, et tant qu'elle se maintiendra à ce chiffre.—La première semaine n'est jamais payable.

Caisse de dotation de \$500, \$1000 ou \$2000. SIÈGE SOCIAL: 73 RUE ST-JACQUES, . . . MONTRÉAL.

A.-R. HUDON, MARCHAND GENERAL Station d'Hebertville.

BOIS DE PULPE, NOTEAUX DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHIE, DORMANTS POUR CHEMIN DE FER, BARDEAU CÈDRE, PERCHES ET LIQUETS DE CÈDRE, MADRIERS ET BOIS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL.

AUSSI: Foin, paille, lard, bœuf, beurre, œufs, etc., etc.

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

FEUILLETON

Les ouvriers

No. 15

XXI

UN PROPRIETAIRE ET UN BOURGEOIS.

C'est un tort à vous. — On te triche, on fait des signes. — En résumé, monsieur Gervais, que demandez-vous de moi ?

— Or, Monsieur, parmi mes trente-six locataires, il y en a un qui est rebelle entre tous, récalcitrant, entêté, le modèle des mauvais locataires. Je ne crains pas d'exagérer, en l'appelant le chancre de ma maison. Cet homme ne me quittera qu'à la mort. Je mettrais le feu au numéro, si j'espérais l'en faire déloger ; mais il y grillerait, plutôt que de résilier son bail.

— Occupe-t-il un appartement important ? — Je crois que tu boudes. Allons donc, ma fille !

— Important ! répondit le propriétaire, non, ce n'est pas le mot. Il occupe deux petites chambres sur le derrière, au cinquième. Mais, Monsieur, pour un homme comme moi, tout est important. Il n'en reste pas moins vrai que si je n'avais que des locataires de son espèce, je mourrais de faim.

— Eh bien ! vous avez l'huissier, la saisie...

— La saisie ! dit monsieur Gervais, en piquant le parquet du bout de sa canne ; mais, monsieur Madré, tout ce qu'il possède ne vaut pas un exploit d'huissier ; j'en serais pour mes frais.

— Ma foi, que voulez-vous que j'y fasse ?

— Je vais vous le dire. Ce malotru est marié avec une de vos parentes, dit-il, et une parente à un degré assez rapproché, car c'est votre...

— Mamie ! cria le fondeur en cuivre, de manière à dominer tout bruit humain possible, vous faites une poussière d'Arabe ici. Crois-moi, allez au jardin ou dans ta chambre ; on ne s'y voit plus... Obéis, et ne te le fais pas dire deux fois...

— Irina objecta des si des mais ; ses compagnes réclamèrent aussi ; ce fut, pendant un quart d'heure, un asaut d'ordres caressants et de résistances mignones, qui finirent cependant par l'évacuation de la salle. Mais la maligne Irina, qui devina l'intention de son père, vint plus d'une fois coller son oreille contre la porte. Pendant ce temps-là, le petit homme grattait le bout de son nez, brossait sa culotte et écrivait des chiffres sur le parquet, avec la douille de sa canne.

— Car c'est madame votre sœur reprit-il en baissant la voix, ou du moins elle l'affirme, et son mari aussi. Et voyez, quel singulier hasard ! c'est cette même femme que nous acquittâmes du crime d'infanticide. Quand je dis nous, c'est-à-dire tous, excepté vous, teniez mordicus à la loi, et vous aviez raison, puisque après tout il faut des punitions exemplaires, et que les mauvais locataires ne seraient point de trop au bagne, vu que là l'État se charge des loyers.

— Après ! dit froidement le bourgeois au propriétaire.

— Après ? le voici : vous pourriez me tirer de peine en son endroit. A toutes les objections que je lui fais, à toutes les menaces que je lui formule, elle me répond qu'elle a un frère riche...

— Elle n'a rien du tout, fit Madré, en frappant trois fois avec une force progressive sur le couvercle de sa tabatière. Elle sait que sa famille l'a renoncée et la considère depuis longtemps comme morte. C'est une gueuse, c'est une rien qui vaill, à qui j'ai positivement défendu l'entrée de ma maison.

— Je voudrais pouvoir en faire autant, monsieur Madré, repartit le petit propriétaire ; mais vraiment vous êtes plus adroit que moi. C'est une sirène que cette femme-là ; elle a bien la langue la plus habile pour exciter l'inté-

— Si je vous racontais sa vie, monsieur Gervais, et qu'il vous plût d'écouter encore le récit de la mienne, vous verriez que si la différence de sort est grande entre nous, elle est néanmoins méritée.

— Et elle vous doit beaucoup ? — C'est-à-dire... rien pour le moment. Elle se trouvait en arrière de six mois, et j'avais pris mon grand courage pour lui signifier ma dernière volonté, quand un jeune homme, un jésuite, je crois, vint un de ces jours derniers m'apporter l'arrière, au nom d'une société dite de Saint-Vincent de Paul.

— Je sais, je devine ce que vous voulez dire ; un petit, pâle, maigre, barbe noire, sur les vingt ans... cagot s'il en fut. Je pariais cent contre un que c'est celui qui vint récemment me demander du vieux ling.

— Vous le dépeignez si bien que je ne puis en douter. J'hésitais à prendre son argent, je vous l'avoue, mais la crainte de le blesser, — je suis trop bon, monsieur Madré, c'est mon défaut, — me porta à accepter. D'ailleurs, on ne sait pas jusqu'où va le pouvoir de ces jésuites. Si j'avais fait mine de refuser, le coquin aurait pu me dénoncer à Rome, et me faire noter en noir sur ce fameux registre où l'on dit, — vous savez, — qu'ils inscrivent tous ceux qu'ils ont à l'œil. Et, ma foi, je vous assure que je n'en avais pas la moindre envie. Et puis, au fait l'argent d'un jésuite est aussi bon qu'un autre ; les écus n'ont pas d'opinion.

— C'est juste ; mais enfin vous voilà remboursé. De quoi vous plaignez-vous alors ?

— De rien, absolument de rien, grâce à ma fermeté. Seulement... Ici, le petit bonhomme serra sa canne entre ses deux jambes, et tira d'une poche de sa redingote un gros portefeuille en cuir, dont il fit sortir d'abord une paire de lunettes, qu'il accrocha à son grand nez, puis une feuille de papier qu'il déploya.

— Seulement, reprit-il, comme je suis un homme d'ordre et de paix, et que j'ai à me défier de ma bonté excessive, avant de prendre un parti définitif à l'égard de cette... de madame votre sœur, voici une pièce que je vous serais obligé de lire, et surtout de signer.

M. Gervais remit avec politesse le papier à Madré, qui le parcourut rapidement de l'œil. C'était tout bonnement le bail de Palanquin, au bas duquel l'honnête propriétaire avait écrit une petite phrase, par laquelle le sieur Madré se serait porté caution de paiement.

— Caution ! comment, caution ? Moi, caution de cette femme ? Oh ! non, vraiment, monsieur Gervais, s'écria Antony, en fendant l'air horizontalement de toute la longueur de son bras ; je n'ai rien de commun avec cette... Epargnez-moi le mot.

M. Gervais baissa la tête en signe d'assentiment, et rengaina ses lunettes.

— Je suis trop homme d'honneur, reprit le bourgeois fondeur de cuivre, pour me salir par le contact de cette misérable créature. Elle s'est flétrie, elle s'est vilipendée, elle a déshonoré une famille honnête ; eh bien ! qu'elle aille, qu'elle porte seule la honte qu'elle a accumulée sur sa tête. Voilà mon principe, monsieur Gervais : à chacun selon ses oeuvres. Elle a semé le vice, qu'elle recueille la misère. Si j'ai sué, moi, si j'ai gagné un morceau de pain, ce n'est pas pour le jeter dans ce cloaque. L'honneur, monsieur Gervais, je ne vois que cela : l'honneur !

— Vous abandonnez dans mon sens, monsieur Madré, et moi, je n'abandonne certainement pas moins dans le vôtre. Je suis homme d'honneur, c'est là tout mon bien, on peut dire que je ne vis que de cela, mes locataires me payant à peine de quoi me fournir le strict nécessaire.

— Et si je vous racontais sa vie, monsieur Gervais, et qu'il vous plût d'écouter encore le récit de la mienne, vous verriez que si la différence de sort est grande entre nous, elle est néanmoins méritée.

— Et pourtant, — soit dit entre nous, — il y avait du bon dans cette idée : elle servait de frein au peuple.

— C'est cela ! je voudrais que tous les locataires fussent bien pénétrés de cette pensée, que quiconque refuse le paiement d'un loyer, ou le diffère seulement, est coupable par le fait des sept péchés capitaux et passible d'une très forte amende en ce monde, et d'un enfer dans l'éternité.

— Cela ne serait pas si mal. Si ces coquins d'ouvriers qui m'ont volé l'année dernière, eussent eu aussi quelque crainte de l'enfer, peut-être se seraient-ils dispensés de s'enrichir à mes dépens.

— Foi de propriétaire, monsieur Madré, je voudrais parfois que les jésuites eussent un peu plus d'influence sur ces canailles d'ouvriers, qui nous menacent par-dessous... Mais enfin, la question n'est pas là. Vous me laissez donc libre avec... avec madame votre sœur ?

— Et si je la priais poliment de sortir de chez moi, nous n'en serions pas moins bons amis ?

— Non, ma foi ! non, tout au contraire ; je ne serais pas fâché qu'elle fût un peu punie par où elle a péché.

— Alors, à l'honneur de vous revoir, monsieur Madré.

— Au plaisir, à l'honneur, monsieur Gervais.

Le petit propriétaire donna une poignée de main à Antony, et sortit en se disant tout bas :

— Puisqu'on m'offre douze francs du n° 22, je serais bien tenté d'y garder ce va-nu-pieds pour dix.

— Parfaitement libre, mon cher monsieur Gervais.

— Et si je la priais poliment de sortir de chez moi, nous n'en serions pas moins bons amis ?

— Non, ma foi ! non, tout au contraire ; je ne serais pas fâché qu'elle fût un peu punie par où elle a péché.

— Alors, à l'honneur de vous revoir, monsieur Madré.

— Au plaisir, à l'honneur, monsieur Gervais.

Le petit propriétaire donna une poignée de main à Antony, et sortit en se disant tout bas :

— Puisqu'on m'offre douze francs du n° 22, je serais bien tenté d'y garder ce va-nu-pieds pour dix.

— Parfaitement libre, mon cher monsieur Gervais.

— Et si je la priais poliment de sortir de chez moi, nous n'en serions pas moins bons amis ?

— Non, ma foi ! non, tout au contraire ; je ne serais pas fâché qu'elle fût un peu punie par où elle a péché.

— Alors, à l'honneur de vous revoir, monsieur Madré.

— Au plaisir, à l'honneur, monsieur Gervais.

Le petit propriétaire donna une poignée de main à Antony, et sortit en se disant tout bas :

— Puisqu'on m'offre douze francs du n° 22, je serais bien tenté d'y garder ce va-nu-pieds pour dix.

— Parfaitement libre, mon cher monsieur Gervais.

— Et si je la priais poliment de sortir de chez moi, nous n'en serions pas moins bons amis ?

— Non, ma foi ! non, tout au contraire ; je ne serais pas fâché qu'elle fût un peu punie par où elle a péché.

— Alors, à l'honneur de vous revoir, monsieur Madré.

— Au plaisir, à l'honneur, monsieur Gervais.

Le petit propriétaire donna une poignée de main à Antony, et sortit en se disant tout bas :

— Puisqu'on m'offre douze francs du n° 22, je serais bien tenté d'y garder ce va-nu-pieds pour dix.

consommer pendant les siècles sans fin ? Ha ! ha ! ha !

Le petit propriétaire répondit par un sourire sardonique aux éclats de rire d'Antony.

— Excellent ! excellent ! excellent !

— Et pourtant, — soit dit entre nous, — il y avait du bon dans cette idée : elle servait de frein au peuple.

— C'est cela ! je voudrais que tous les locataires fussent bien pénétrés de cette pensée, que quiconque refuse le paiement d'un loyer, ou le diffère seulement, est coupable par le fait des sept péchés capitaux et passible d'une très forte amende en ce monde, et d'un enfer dans l'éternité.

— Cela ne serait pas si mal. Si ces coquins d'ouvriers qui m'ont volé l'année dernière, eussent eu aussi quelque crainte de l'enfer, peut-être se seraient-ils dispensés de s'enrichir à mes dépens.

— Foi de propriétaire, monsieur Madré, je voudrais parfois que les jésuites eussent un peu plus d'influence sur ces canailles d'ouvriers, qui nous menacent par-dessous... Mais enfin, la question n'est pas là. Vous me laissez donc libre avec... avec madame votre sœur ?

— Non, ma foi ! non, tout au contraire ; je ne serais pas fâché qu'elle fût un peu punie par où elle a péché.

— Alors, à l'honneur de vous revoir, monsieur Madré.

— Au plaisir, à l'honneur, monsieur Gervais.

Le petit propriétaire donna une poignée de main à Antony, et sortit en se disant tout bas :

— Puisqu'on m'offre douze francs du n° 22, je serais bien tenté d'y garder ce va-nu-pieds pour dix.

— Parfaitement libre, mon cher monsieur Gervais.

— Et si je la priais poliment de sortir de chez moi, nous n'en serions pas moins bons amis ?

— Non, ma foi ! non, tout au contraire ; je ne serais pas fâché qu'elle fût un peu punie par où elle a péché.

— Alors, à l'honneur de vous revoir, monsieur Madré.

— Au plaisir, à l'honneur, monsieur Gervais.

Le petit propriétaire donna une poignée de main à Antony, et sortit en se disant tout bas :

— Puisqu'on m'offre douze francs du n° 22, je serais bien tenté d'y garder ce va-nu-pieds pour dix.

— Parfaitement libre, mon cher monsieur Gervais.

— Et si je la priais poliment de sortir de chez moi, nous n'en serions pas moins bons amis ?

— Non, ma foi ! non, tout au contraire ; je ne serais pas fâché qu'elle fût un peu punie par où elle a péché.

— Alors, à l'honneur de vous revoir, monsieur Madré.

— Au plaisir, à l'honneur, monsieur Gervais.

Le petit propriétaire donna une poignée de main à Antony, et sortit en se disant tout bas :

— Puisqu'on m'offre douze francs du n° 22, je serais bien tenté d'y garder ce va-nu-pieds pour dix.

— Parfaitement libre, mon cher monsieur Gervais.

— Et si je la priais poliment de sortir de chez moi, nous n'en serions pas moins bons amis ?

De Montréal Pour un Sou. TAPISSERIES. G. A. HOLLAND & FILS. 2411 Rue Ste-Catherine MONTREAL.

Chs-N. DUMAIS Agent d'assurances ROBERVAL. Representant: CONFEDERATION LIFE.

Wallace College 42, Mountain Hill QUÉBEC. Cette institution est la mieux organisée dans cette partie de la Province.

VOITURES A VENDRE. Voitures de toutes sortes et dimensions, à quatre ou à deux, élégantes et solides, couvertes ou non.

A vendre aussi. La MAISON que j'occupe, lambrissée en briques, à trois étages, avec Hangar et Ecurie.

Aimé Boily MAITRE-CHARRETIER. Avenue Bégin et Rue St-François-Xavier Chicoutimi.

VIN DE SAINT-LEON. F. Hyde & Co., Montréal. Pour Contracieurs. REMINGTON. PATERIES. PAPERIE. MEUBLES. DE MONTREAL.

RENOVATEUR PARISIEN DE LUBY POUR LES CHEVEUX. HAQUE ESSAI REUSSIT PARFAITEMENT ET DONNE ENTIER SATISFACTION.

PROFITEZ-EN Vous avez une occasion unique d'acheter A bon marche Allez chez P. H. BOILY

Spécialités ! Epicerie, Ferronneries. Assortiment général d'epicerie de premier choix.

Le tout a bon marché CHEZ : Thomas Cote, EN FACE DU CHATEAU SAGUENAY

La fonderie Bergeron A EN MAINS LES PLUS BEAUX MODELES ET FAIT LES MEILLEURS POELLES

BELLES LETTRES POUR FAIRE DES ENSEIGNES. Nous ne nous occupons pas seulement des ouvrages en fonte, mais nous faisons aussi tous les travaux possibles en fer.

FUMEZ LES CIGARETTES

La faillite du Château-Saguenay

Comme le Journal a été très violent dans ses derniers numéros au sujet de cette faillite, et qu'il se propose de l'être encore davantage cette semaine, nous nous permettrons de faire quelques remarques au sujet de cette affaire, qui menace de troubler notre prospérité et l'avenir de notre région.

Depuis longtemps les gens qui sont aujourd'hui à la tête des affaires de notre région s'aperçoivent que le manque d'un bon hôtel, à Chicoutimi, était très désavantageux, et de nature à nous faire un tort considérable. En effet, que penser d'une ville qui possède un évêché, un séminaire, trois couvents, qui est le point de rencontre d'un chemin de fer et de la navigation à eau profonde, et qui n'a pas d'hôtel de première classe? Les étrangers qui nous arrivaient tous les soirs d'été, étant obligés de coucher dans les chers palais de la compagnie du Lac St-Jean et de chercher leur nourriture par les rues de la ville, partaient avec une bien triste idée du pays et ne paraissent pas disposés à nous faire de réclame.

Un bon jour de l'année 1897, MM. J.-E.-A. Dubuc, J.-D. Guay, F.-X. Gosselin et Jos. Gagnon, comptant sur les promesses fallacieuses de certains directeurs de la Cie du Richelieu, prirent les devants et jetèrent les fondations du Château-Saguenay. D'autres ne tardèrent pas à les suivre; et parmi ceux-ci on compte des hommes comme MM. Elzéar Boivin, William Tremblay, Onésime Côté, P.-H. Boily, David Maltais, J.-B. Petit, de Chicoutimi, Alphonse Letellier, A. J. Turcotte, Gaspard Lemoine, A. Toussaint, Philippe Vallière, la Cie du Chemin de fer de Québec et Lac St-Jean, de Québec.

Une compagnie au capital actions de \$50,000 était bientôt incorporée; une partie de ce capital était souscrite; l'ancien hôtel Martin était acheté au prix de \$20,000, pour se débarrasser de la concurrence, et l'on se mettait en frais de bâtir le "Château Saguenay".

LA CONSTRUCTION DU CHATEAU-SAGUENAY

Au commencement de novembre 1897, les promoteurs de la Cie, ayant décidé la construction de l'hôtel, commençaient des excavations considérables sur le terrain qui avait autrefois servi de cimetières. On travailla jour et nuit pendant longtemps avec une équipe considérable d'ouvriers. Ces travaux, qui montraient que l'on était sérieux, ayant jeté la terreur dans l'âme de M. V.-M. Martin, il consentit à vendre son hôtel pour le double de sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire \$20,000 au lieu de \$10,000 qu'il valait réellement. La faute réelle a été là: on a acheté cet hôtel pour un montant trop élevé, afin d'arrêter la concurrence, et l'on a chargé d'augmenter le budget de la Compagnie.

Agrandir cet hôtel, en jeter les murs par terre et en faire de nouveaux, cela coûtait beaucoup plus cher que si l'on eût construit tout en neuf. D'un autre côté, les estimations faites, comme tous les jours d'ailleurs, étaient bien en dessous du coût réel. Est-ce la première entreprise qui coûte plus cher que les calculs préliminaires des architectes et des ingénieurs? Le chemin du Pacifique, le chemin du Lac St-Jean, les bâtisses du Parlement de Québec, ont dépassé les prévisions pour un montant considérable. Cependant on n'a pas jeté la pierre aux promoteurs de ces entreprises; encore moins les a-t-on traités de voleurs et de pillards. Faisons pour les gens du Château-Saguenay ce que l'on a fait pour les autres, et tout ira mieux.

Que ceux qui croient que des vols ont été faits se donnent la peine de visiter cette bâtisse, qu'ils se rendent par exemple au cinquième étage, où existent vingt six chambres meublées, et ils reviendront bien convaincus que l'argent a été dépensé utilement.

Quelques gaspillages ont pu être faits; la surveillance a pu faire défaut quelquefois; de trop grandes politesses ont pu être faites à des étrangers de distinction: tout cela constitue-t-il des vols comme le crie le Journal? Nous disons carrément: non!

La pierre d'achoppement a été le manque de capital. Quand on songe que seulement vingt mille piastres ont été payées par les actionnaires, que cette bâtisse et son ameublement en ont coûté quatre-vingt mille, on n'est pas surpris de voir l'entreprise en faillite.

On propose aux créanciers de prendre du capital-actions pour le montant de leurs créances. Quel y-a-t-il à cela? Ne vaut-il pas mieux accepter du capital-actions dans une entreprise qui a un avenir prospère, que de retirer quinze à vingt pour cent sur le montant de sa créance?

Situé comme il l'est, le Château-Saguenay sera un jour une affaire brillante. Son site incomparable, la beauté du terrain qui l'avoi sine du côté est, l'élargissement de la rue Racine, et la disparition du hangar Colozza, qui se fera sans peine, en feront un endroit très recherché des touristes et des voyageurs. Avant l'ongtemps on portera aux nues ceux qui ont eu l'idée de cette entreprise. Chicoutimi sera fier de posséder de semblables citoyens, les articles du Journal seront oubliés, et l'on se battrà sur le dos de nouvelles entreprises.

A propos d'Albanel et de Trois X

M. le Rédacteur, Votre correspondant Albanel devrait bien nous dire s'il a eu connaissance d'un jour apparut à Mistassini un citoyen nouveau envoyé pour faire la guerre aux pareseux de l'endroit et donner l'exemple d'un travail colonisateur modèle et payant (14 jours par semaine).

La hache était pesante un peu, le bois d'abattis noir et malpropre. C'était ennuyeux, et cependant il fallait le cueillir!

La saison s'en allait fatigante et ennuyeuse, et les 14 jours par semaine étaient clairs.

Soudain, une idée lumineuse! Quelques tonneaux vides remplis de ces généreux bleuets et d'eau, un peu de sucre et de fermentation, et puis, la voilà, la job. Du vin! oui du vin! C'est la joie, c'est la fortune!!!

Et voilà que la nouvelle se répand. On va voir la Manufacture, on essaie son produit, il est bon, il est joyeux. La hache ne pèsera plus, l'abattis ne sera plus noir, tout va être rose, et ça marche, et ça paie.

Mais un quelqu'un, qui n'aime pas cette nouvelle méthode de colonisation, loge une plainte contre l'inventeur qui est condamné à une amende plus grosse que celle d'une noisette.

Adieu, tonneaux vides et pleins. Adieu, recettes et tout le bibelot. Adieu, la job et ses 14 jours par semaine.

Si Albanel ne connaît pas cette histoire, il pourrait s'informer à XXX qui, en homme d'affaires, la jugera à son mérite.

Albanel pourrait nous dire aussi si les colons de Mistassini ne seraient pas plus satisfaits de la confection de leurs chemins immédiatement nécessaires que de la construction du chemin à l'évêché de Péribonca. Il pourrait nous dire, de plus, s'il ne serait pas préférable que les travaux soient payés en argent au lieu de l'être en piastres bons pour un an ou valables en effets de certain magasin.

Ces renseignements feraient plaisir à la population de MISTASSINI.

L'Union franco-canadienne Conférence à Matane

A une importante conférence qui a été donnée à Matane, le troisième jour du courant mois, par monsieur Ald. Charland, inspecteur de l'Union franco-canadienne, sous les auspices de cette progressive et florissante organisation, et au cours de laquelle s'est instruite et tenue une assemblée des membres de cette institution nationale, qui compte un bureau en cette localité, les résolutions suivantes ont été unanimement passées:

Résolu que les membres de l'Union franco-canadienne du Bureau de Matane, profitant du passage ici de M. Ald. Charland, inspecteur de la Société, s'associent pour reconnaître en lui un homme capable et convaincu dans ses actes, et désirent le remercier cordialement des renseignements précieux qu'il vient de donner à l'assistance nombreuse de la population de cette contrée, sur la grande question d'actualité "La mutualité en Canada", son système d'opération, ses progrès, ses dangers actuels, comme ses bienfaits futurs pour la nationalité canadienne-française et catholique en particulier;

Qu'ils constatent avec orgueil et satisfaction que par son travail énergique ce monsieur a, ces jours derniers, augmenté considérablement le nombre des membres de ce Bureau par un recrutement bien fait et choisi, en faveur de l'Union franco-canadienne;

Que, de concert et en Union avec les membres, officiers du Conseil général de la Société, qui

vient de siéger à Montréal, nous applaudissons au choix et à la ratification de ces derniers, nommant monsieur L. G. Robillard, président, gérant général, et monsieur J.-M.-A. Donault, secrétaire et trésorier général de l'Union franco-canadienne;

Que, tout en considérant les hautes qualités de l'ex-président général, les multiples et importants services qu'il a rendus à l'association durant son terme d'office, en face de la compétence, de l'énergie, du zèle et de l'attachement hautement et sincèrement manifestés toujours en faveur de l'association et de ses intérêts particuliers par les nouveaux et dignes titulaires, les membres du Bureau de Matane sont d'opinion que le changement, tel qu'opéré, assure et garantit à notre institution nationale et catholique un regain de vitalité;

Que copie des présentes résolutions soit transmise au président général de l'Union franco-canadienne et adressée aux journaux "Le Pionnier", publié à Montréal, "L'Economiste canadien-français", organe officiel de l'Union franco-canadienne, et à "L'Etoile du Nord", publiée à Joliette, "La Défense" de Chicoutimi, et au "Manitoba", publié à St-Boniface, Manitoba; tous journaux dévoués à l'œuvre de la colonisation et à l'intérêt de la mutualité canadienne-française catholique, avec prière de publier.

ARTHUR BOUCHARD, Président de l'Assemblée.

E. A. COTE, M. D., Secrétaire.

Matane, le 4 sept. 1899.

En aucun temps nul remède n'a produit d'aussi bon effet que le BAUME RHUMAL.

global dans ses limites le comté de Charlevoix. Et, en l'année 1880, le curé de Saint-Urbain se vit appelé par Mgr Racine au poste de curé d'office de la Cathédrale. Il y arriva le 2 octobre; et, le 12, il est nommé assistant-supérieur du Séminaire. Au mois de janvier suivant (1881), il établissait l'Œuvre Saint-François-Xavier, destinée, au moyen de fondations de messes, à procurer les ressources nécessaires pour l'extinction de la forte dette de la Cathédrale. Dès la première année de son existence, cette Œuvre recueillit la somme de \$4000. Durant le printemps de 1881, M. Fafard fit un voyage aux Etats-Unis dans les intérêts de cette même association. Ce fut au retour de ce voyage qu'il fut nommé (14 juin) supérieur du Séminaire, par Mgr Racine.

Le cadre restreint de cette étude ne nous permet pas de raconter les travaux que s'imposa M. Fafard dans l'intérêt soit de la Cathédrale, soit du Séminaire. Disons seulement que, pour les deux institutions, c'était encore l'époque de l'organisation, celle où le travail, peu glorieux, n'en est pas moins, pour cela, difficile et méritoire.

Entre temps, il s'occupa de l'organisation d'une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer de Chambord à Chicoutimi.

En 1890, S. G. Mgr Bégin, alors évêque de Chicoutimi, voulait procurer à M. Fafard un repos relatif qui serait en même temps une récompense de ses importants services, le nomma curé de la Baie Saint-Paul, avec le titre de vicaire forain.

Sur ce nouveau théâtre, où devait se terminer sa vie terrestre, M. Fafard continua d'être

vreau, curé de Saint-Roch de Québec, prononça, avec une éloquence pleine d'émotion, l'oraison funèbre du vénérable défunt, dont les restes mortels furent ensuite déposés dans les caveaux de l'église paroissiale.

On ne saurait peut-être mieux définir le caractère et la carrière de feu M. l'abbé Fafard, qu'en disant de lui qu'il a été l'homme puissant par les idées, par la parole et par les œuvres.

Il n'y avait pas besoin de converser longtemps avec M. l'abbé Fafard pour s'apercevoir que l'on était en présence de "quelqu'un". Au courant de tout ce qui se passait dans les divers domaines où se déploie l'activité humaine, il se faisait ses opinions sur toutes choses. Dans la discussion, c'était un adversaire peu commode, plus attentif à suivre le cours de ses démonstrations qu'à se laisser arrêter par les arguments qu'on lui opposait. Dans les affaires, il était doué de ressources singulières. N'entretenant rien, du reste, sans avoir bien pris ses mesures, il savait comment arriver au but; et l'on aurait peine, sans doute, à citer quel- que entreprise où il n'ait pas rencontré le succès. Sous des dehors parfois sévères, il cachait des trésors de tendresse, que connaissait bien les personnes qui vivaient dans son entourage. Il était d'une piété plus tôt solide qu'expansive, et dévoué de toute son âme aux intérêts de l'Eglise.

Il n'avait pas tous les dons extérieurs de l'éloquence. Il était pourtant doué d'une remarquable facilité d'élocution, qui ne laissant pas d'être un peu excessive, nuisait jusqu'à un certain point à l'effet de sa prédication. Comme toute, ce prédicateur était d'une puis-

l'avoir à son service un chef qui savait, non seulement tracer les grandes lignes d'une entreprise, mais aussi donner son attention aux plus petits détails de l'exécution.

Nous demandons à tous les fils, anciens et nouveaux, de la famille chicoutimienne, de ne point oublier dans leurs prières l'âme de ce prêtre défunt qui présida un jour, avec zèle et sagesse, aux destinées de l'Alma Mater.

ORNIS, De l'Œuvre-Mouche

Un ralliement de colonisation au Lac St-Jean

Il y a deux ans, plusieurs de nos hommes les plus en vue dans notre Province fondèrent une association dans le but de hâter et d'activer la colonisation dans la région du lac St-Jean. Leur intention était de diriger leurs efforts vers la partie nord de cette fertile contrée, c'est-à-dire le long de la rivière Péribonca.

En effet, la société de Colonisation du Lac St-Jean (tel est le nom de cette société) a vu ses efforts couronnés d'un succès presque inouï et voilà que déjà une chapelle est devenue nécessaire aux colons de Péribonca. La date de sa bénédiction est fixée au 20 du courant, et la Société se propose de profiter de l'occasion pour faire un grand ralliement des hommes s'occupant de la cause patriotique de la colonisation dans notre Province, pour leur demander de traiter en public cette question d'une importance telle que presque tous nos hommes publics et autres y ont pris intérêt.

Une meilleure occasion ne pouvait s'offrir aux organisateurs. Tout concourt au succès de leurs efforts: des prix de passage excessivement réduits, un endroit plus propice ne pouvait être désiré, une saison et une date ne pouvaient être mieux choisies, et surtout les récoltes remarquablement belles de cette année dans toute la région du Lac St-Jean ne manquent pas d'attirer un grand nombre de cultivateurs de toute la Province.

Puis le concours de notre clergé, toujours si dévoué à la cause de la colonisation, de nos sociétés de colonisation, de nos hommes politiques, etc., etc., sous le patronage distingué de Sa Grandeur Mgr Bégin, et de LL. GG. NN. SS. Labrecque, de Chicoutimi, et Blais, de Rimouski, et avec l'entière approbation des autres évêques de la province de Québec, cette excursion promet d'être un succès.

Les ministres fédéraux, Sir Wilfrid Laurier, Sir Henri Joly de Lotbinière, Sir G. A. P. Pelletier, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Jetté, et les ministres locaux, les honorables MM. Marchand, Turgeon, Parent et Duchesne, vétérinaire. Cet incident de la maison Truchon a fourni l'occasion de se rendre compte d'une sérieuse lacune dans cette ville de Chicoutimi. Il est évident qu'on y est mal organisé contre le feu.

La famille Truchon, très respectable et très estimée, a les sympathies de tout le monde. Aussi, et nos sommes heureux de le constater, l'appel que M. le curé a fait en leur faveur dimanche dernier, ne restera pas sans écho.

Vin des carmes

Le seul vin médicinal dont votre médecin connaît entièrement la composition. PRIX: \$4.00 le gallon. 75c. la bouteille. DOSE.—Adulte: Un verre à vin 1/2 heure avant chaque repas.

A travers Chicoutimi

Notes personnelles

S. G. Mgr Labrecque est parti mardi soir pour Québec, afin d'assister à une session du Conseil de l'Instruction publique.

M. l'abbé F.-X. Fienette, secrétaire de l'Evêché, est actuellement en voyage.

MM. les abbés S. Rossignol, d'Hébertville, et A. Larouche, curé de Saint-Bruno, étaient en ville hier.

M. le chanoine F.-P. Beauchamp, curé de la Pointe Gatineau, près Ottawa, a passé à Chicoutimi la journée de mercredi, l'hôte de son frère le Dr Beauchamp.

M. l'abbé C.-L. Parent, procureur du Séminaire, s'est embarqué hier pour Québec, afin d'y consulter un spécialiste pour une maladie des yeux dont il souffre depuis quelque temps.

Le R. P. C. Leclerc, Rédemptoriste de la résidence d'Hochelega, Montréal, est arrivé mardi soir en cette ville. Le révérend Père, qui est bien connu à Chicoutimi, prêchera les retraites annuelles aux élèves du Séminaire et du Couvent du Bon-Pasteur.

Un certain nombre de citoyens sont partis depuis le commencement de la semaine pour visiter l'Exposition de Québec.

A la Cathédrale

Jeudi, vendredi, et samedi offrera à la Cathédrale les exercices d'un Triduum en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus. Chaque soir, à 7 heures, il y aura salut et bé-

édiction du Sacrement. Et dimanche soir aura lieu la Consécration solennelle ordonnée par N. S.-P. le Pape.

Incendie

De bonne heure, dans la nuit de l'après-midi, vendredi dernier, le feu s'est déclaré à la couverture de la maison de M. Pire Truchon, sise rue Racine, en face du palais épiscopal, et à une courte distance de nos ateliers. Comment? Est-ce par la cheminée de la maison Truchon? Est-ce par des flamme-mèches échappées de la cheminée du moulin à scie appartenant à M. Adolphe Beaulieu, et qui se trouve tout près en arrière de l'emplacement de M. Truchon? Il ne manque pas de gens qui jettent sur ce moulin la responsabilité de l'incendie que nous allons raconter, et qui prétendent que le feu ne devrait pas permettre l'établissement d'usines à vapeur dans un voisinage aussi rapproché des habitations.

Il faisait un très fort vent de nord-ouest. Néanmoins, si l'explosion n'eût pas été aussi grande que le début, il nous semble que de grosses pièces de "catalogues", promptement appliquées sur le petit espace de couverture attaqué par le feu aurait vite étouffé les flammes et eu raison de ce commencement d'incendie. Au lieu de cela, en attendant la brigade de qui a paru lente à répondre à l'appel, on courait quérir à une certaine distance de l'eau que l'on venait verser en hâte. Malheureusement, malgré la bonne volonté de plusieurs, ce moyen n'empêcha pas que bientôt les flammes furent absolument hors de contrôle. Des citoyens s'empressèrent alors de remettre au sauvetage ces meubles de la famille Truchon. Mais le feu étendait ses ravages si rapidement qu'ils ne purent sauver que bien peu de chose.

Il a fallu y avoir perte de vie humaine. Madame Truchon, montée dans le mansard, d'où elle lançait diverses pièces de linge, s'est vue entraînée par les flammes. Elle n'a pu échapper à la mort qu'en se laissant glisser d'une fenêtre dans les bras de M. Duchesne, vétérinaire. Cet incident de la maison Truchon a fourni l'occasion de se rendre compte d'une sérieuse lacune dans cette ville de Chicoutimi. Il est évident qu'on y est mal organisé contre le feu.

La famille Truchon, très respectable et très estimée, a les sympathies de tout le monde. Aussi, et nos sommes heureux de le constater, l'appel que M. le curé a fait en leur faveur dimanche dernier, ne restera pas sans écho.

Grand Ralliement de Colonisation

Sous les auspices de la société de Rappatriement et de Colonisation du Lac St-Jean.

A l'occasion de la bénédiction de la chapelle d'une nouvelle paroisse à Péribonca.

MERCREDI, le 20 septembre 1899.

Départ de Chicoutimi et tous les endroits sur l'embranchement de Chicoutimi, pour Roberval, par le train régulier mardi le 19 septembre courant.

Le prix du passage, aller et retour, sera le prix d'un simple parcours de première ou de deuxième classe, pour Roberval. Départ de Roberval pour Péribonca, par bateau à vapeur, mercredi matin, le 20 septembre. Prix du passage, aller et retour, \$0.50.

Les billets sont bons pour revenir dans les 30 jours.

Pour plus amples renseignements et le programme, communiquez avec le secrétaire de la Société, M. René Dupont, à Québec.

BUREAU DU CONSEIL DE LA VILLE DE CHICOUTIMI

A une séance du Conseil de la ville de Chicoutimi, tenue le onze septembre, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Il est proposé par M. Alain, Secondé par M. Lemieux, et résolu unanimement:

D'autoriser le Pro-Maire à faire l'acquisition des objets suivants, savoir: six capots et six casques pour pompiers, cinq cents pieds de hose, deux pipes additionnelles, un système d'alarme, un nouveau reel pouvant contenir sept cents pieds de hose et dont le coût ne devra pas dépasser soixante piastres.

De charger le Pro-Maire de faire rapport au chef des sapeurs-pompiers de la décision prise par ce Conseil d'accorder un certain nombre de policiers d'assurance sur la vie des sapeurs-pompiers et de s'entendre avec lui sur la nature et le nombre de ces policiers, et faire ensuite rapport au Conseil.

Que des remerciements soient offerts aux sapeurs-pompiers, pour le zèle et la diligence dont ils ont fait preuve lors du dernier incendie chez M. Pire Truchon.

Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux de cette semaine, afin de faire connaître au public alarmé par le dernier incendie les efforts faits par ce Conseil pour le protéger.

J.-A.-S. LAPOINTE, Asst.-Sec.-Trésorier.

Epiceries... Epiceries...

Depuis longtemps, nous donnons une attention spéciale et constante à l'important département d'épiceries dans notre commerce; aussi, il est reconnu que nos efforts ont été couronnés de succès. Rien ne sera épargné pour faire de ce département un plus grand succès, si possible. Nous garantissons entière satisfaction.

Coté, Boivin & Cie

N. B. EN GROS SEULEMENT.

Feu M. AMBROISE FAFARD, V. F. décédé le 12 août 1899

Le clergé du diocèse de Chicoutimi a subi des pertes douloureuses depuis deux ans. L'une des plus sensibles est bien celle qu'il a éprouvée, le mois dernier, par la mort de M. l'abbé A. Fafard, V. F., curé de la Baie Saint-Paul. A ce deuil récent, le séminaire de Chicoutimi a pris beaucoup de part, se rappelant les grandes obligations qu'il avait envers ce prêtre défunt, l'un de ses anciens supérieurs.

Rappelons ici, en quelques mots, quelle a été la carrière de ce membre distingué de notre clergé. M. Ambroise Martial Fafard, né à l'Islet le 24 novembre 1840, fit ses études classiques au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, et fut ordonné prêtre, à Québec, le 26 février 1865. C'était le deuxième prêtre donné à l'Eglise par la famille Fafard, son frère, M. le curé actuel de Saint-Joseph de Lévis, ayant été ordonné en 1853. Après une année de vicariat à Saint-Roch de Québec, il fut nommé curé d'Inverness, en 1866, poste qu'il occupa jusqu'à l'année 1872, où il fut appelé à succéder, à son frère M. l'abbé Ed. Fafard, comme curé de Saint-Sylvestre. L'année suivante (1873), il devint curé de Saint-Urbain de Charlevoix et le demeura pendant sept années. Ce fut à cette époque que la paroisse de Saint-Urbain acquit une sorte de notoriété, par l'exploitation considérable de riches gisements de fer titanique qu'y opéra, avec peu de succès, malheureusement, une puissante compagnie de capitalistes anglais.

Cependant, en 1878, le diocèse de Chicoutimi avait été érigé, en

l'homme actif et entreprenant qu'il avait toujours été. Sous son impulsion puissante, on vit le paisible village de la Baie Saint-Paul se transformer rapidement: aqueduc, éclairage électrique, téléphone, voilà les œuvres publiques qui rendirent bientôt témoignage de l'intérêt que portait le nouveau curé aux développements du progrès matériel de sa paroisse.

Mais l'œuvre capitale de M. Fafard, pendant son séjour à la Baie Saint-Paul, on peut même dire: l'œuvre capitale de sa vie, ce fut la fondation de l'Hospice Sainte-Anne de la Baie Saint-Paul, destiné à recevoir les malades et les infirmes de cette région de Charlevoix. Cette institution de charité, à laquelle il a légué toute sa fortune personnelle, en faveur de laquelle plutôt il en avait disposé même de son vivant, fut organisée parfaitement sous tous les rapports, et son maintien paraît tout à fait assuré. Les Petites Sœurs Franciscaines en ont la direction. Cette communauté, qui a déjà une couple de succursales, doit son organisation présente au fondateur même de l'Hospice.

Tant de travaux, tant d'activité, ont usé prématurément les forces de cet apôtre, qui n'a pu même achever sa cinquante-neuvième année. Après quelques mois d'une maladie douloureuse, sanctifiée par les sentiments d'une piété vraiment sacerdotale, et parfaitement résigné à la volonté de Dieu, il s'endormit dans le Seigneur le 12 du mois d'août dernier.

Le 16 août, on lui fit des funérailles imposantes, présidées par S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi, en présence d'un clergé nombreux et de la foule des fidèles de la Baie Saint-Paul. Un ancien confrère et ami, M. l'abbé A. Gau-

sance oratoire plus qu'ordinaire; et les foules qui se sont arrêtées au pied de sa chaire ont pu s'instruire solidement des choses de Dieu, au son de cette parole toujours nourrie et fortement convaincue. Quant aux œuvres qui ont par tout marqué son passage, nous avons déjà effleuré ce sujet. Ajoutons ici qu'il n'a pas été étranger à la fondation des premiers journaux qui ont été publiés à Chicoutimi et à la Baie Saint-Paul. Mais, sans contredit, ses meilleurs titres à la reconnaissance du diocèse sont la création de l'Œuvre Saint-François-Xavier en faveur de la Cathédrale, et la fondation de l'Hospice Sainte-Anne, qui intéresse plus particulièrement toute une vaste région trop isolée du reste du pays.

S'il était resté dans le monde, M. Fafard aurait probablement joué un rôle de premier ordre dans les affaires et dans la politique. Docile à la voix de Dieu qui l'appela à se dévouer au salut des âmes dans le saint ministère, il a rendu d'importants services à la religion, il n'a rien épargné pour soigner de son mieux les intérêts spirituels des populations qui lui furent confiées; et, même si l'on ne tenait compte que de ces actes purement religieux, il faudrait reconnaître encore qu'il a bien servi son pays.

Quant au séminaire de Chicoutimi qui, durant huit années, eut à sa tête un homme si distingué par son zèle, son dévouement et ses talents financiers, il conservera pieusement la mémoire de celui qui fut son deuxième Supérieur appelé à ce poste de confiance par le Fondateur lui-même. Notre maison, à cette époque-là, était encore imparfaitement organisée; et les Anciens savent parfaitement qu'elle n'eut qu'à se louer